

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉVEIL À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE DONNER LE POUVOIR D'AGIR

Paris, le 20 septembre 2024 - Tandis que les séances d'éducation sexuelle prévues par la loi ne sont que rarement dispensées, les violences sexistes et sexuelles se perpétuent en ligne comme dans l'ensemble de la société¹. Cette situation appelle à un sursaut majeur pouvant être soutenu par une révolution dans l'approche retenue : d'objets, nous pouvons devenir les sujets d'un éveil à la vie affective, relationnelle et sexuelle pensé de manière ouverte. Les outils numériques peuvent y contribuer si tant est qu'ils soient employés de sorte à donner du pouvoir d'agir aux personnes et collectifs engagés. Riche de nombreux retours d'expériences et témoignages d'acteurs investis sur le sujet, le dossier publié ce jour par le Conseil identifie quatre pistes d'actions en ce sens.

PENSER LES PERSONNES COMME ACTRICES DE LEUR ÉVEIL

Les outils numériques permettent tout d'abord de dépasser les clivages actuels entre espaces d'échanges en ligne ou physique, et de penser au-delà des catégories d'âge et des seuls temps institutionnels dédiés.

- 1. Dans l'environnement éducatif, faire se rejoindre éducation à la sexualité et éducation aux médias et à l'information.** Ces deux « éducations à » offrent le potentiel d'engager les élèves dans la production de contenus pédagogiques adaptés, en partant de leurs besoins en information, exploration ou clefs de compréhension. Ce qui permet notamment d'assurer une plus grande pertinence dans les sujets abordés et de faciliter le travail des enseignants. Cette orientation s'inscrit dans la poursuite de diverses propositions formulées en mars dernier par le Conseil supérieur des programmes dans son projet de programme d'éducation à la sexualité.
- 2. Soutenir les réseaux d'échange de pairs-à-pairs dédiés.** Encourager le développement d'espaces d'interaction entre pairs, c'est adopter une approche complémentaire aux actions de prévention traditionnelle, en facilitant la possibilité pour tous les publics de rencontrer des pairs de proximité variant selon les questions abordées. C'est une façon particulièrement efficace d'apporter des réponses à la diversité des parcours de vie et d'expériences liés à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Le Conseil, soucieux d'avancer collectivement, se tient à disposition de l'ensemble des acteurs et institutions concernées pour épauler, visibiliser et soutenir ces pratiques.

¹ Vie publique, Violences sexuelles : un nombre de plaintes encore en hausse en 2023, vie-publique.fr, 8 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPRENDRE LE CONTRÔLE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le fonctionnement même des réseaux sociaux, que ce soit du fait de leurs politiques algorithmiques de recommandation ou de modération, les modes de rémunération ou de financement auxquels ils ouvrent ont une influence considérable à la fois sur l'activité des créateurs de contenus et sur l'expérience des utilisateurs.

3. **Assurer une mise en œuvre maximaliste du cadre réglementaire actuel.** Qu'il s'agisse de **mieux soutenir les acteurs du signalement de confiance**, dont le financement est en question, de lancer un code de conduite sur l'EVARS qui intégrerait notamment des **engagements de financement de contenus** et des obligations en matière de gestion des algorithmes.
4. **Donner le pouvoir aux utilisateurs et aux créateurs.** En cohérence avec la [mission enfants-écrans](#) et les [Etats généraux de l'information](#), auxquels le Conseil a contribué, proposer de consacrer un droit au **paramétrage des réseaux sociaux**, ou **d'aller encore plus loin avec le dégroupage**. L'objectif est de rendre les usagers maîtres de leurs expériences en ligne, faciliter le travail des créatrices et créateurs de contenus et ainsi permettre d'assurer des espaces de discussion et d'information vertueux sur la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Comme elle y a été invitée par le Parlement européen dans sa [résolution](#) sur la conception addictive des services en ligne, la prochaine Commission européenne pourrait travailler à la consécration d'un droit au paramétrage des réseaux sociaux. Un point supplémentaire d'action pourrait consister à défendre le dégroupage des réseaux sociaux, c'est-à-dire l'ouverture des réseaux sociaux à la concurrence pour redonner du choix aux utilisateurs.

UN DOSSIER ET UN PROJET COLLECTIFS

Une des orientations proposées dans la feuille de route issue du volet « apaisement de la vie en ligne » du Conseil national de la refondation numérique, animé notamment par le Conseil national du numérique en 2023, était de toujours plus approfondir l'éveil à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).

En début d'année 2024, le secrétariat général du Conseil national du numérique a eu l'opportunité de travailler avec quatre étudiantes du certificat Egalité femmes hommes de Sciences Po : Clémence Carel, Julie Loye, Astrid Van de Blankevoort et Sara Vicinanza. Avec elles, une série d'entretiens avec des parties prenantes et trois échanges collectifs publics ont été conduits, donnant lieu à des synthèses et des retranscriptions déjà [publiées en ligne](#) et introduites dans ce dossier par une note de position.

Ce dossier s'inscrit en cohérence et dans le prolongement de la publication en mars 2024 par le Conseil supérieur des programmes de son projet de programme d'éducation à la sexualité et de celle de [l'avis du CESE](#) du 10 septembre 2024 sur l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle, auquel le Conseil a contribué, autant que la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité du CESE a contribué au présent dossier du Conseil.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse

Jean Cattan, secrétaire général du Conseil – presse@cnumerique.fr - 06 14 87 41 66

Lien vers le dossier - [Éveil à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Donner le pouvoir d'agir](#)

À propos du Conseil national du numérique

Le Conseil national du numérique est une instance consultative indépendante, chargée d'interroger la relation de l'humain au numérique prise dans toute sa complexité et de formaliser les problématiques qui y sont liées. Il vise à mettre en partage les éléments utiles à la pensée individuelle et collective ainsi qu'à la décision publique en France et en Europe. Il est composé d'un collège interdisciplinaire de membres nommés par le Premier ministre et de parlementaires désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Il est institué par décret du 8 décembre 2017 modifié le 13 février 2021.